Union Départementale

engagée, solidaire

Communiqué aux syndicats, UL et Branches professionnelles organisées en territoire

Lyon, le 2 octobre 2026

Alors que les personnels de l'Education Nationale ont fait le choix d'exprimer leur mécontentement par la grève ce mardi 29 septembre, les lycéens et lycéennes ont décidé d'exprimer leur colère légitime lors d'un certain nombre d'initiatives organisées devant les lycées et lieux d'études, parfois réprimées violemment.

Nous déplorons par ailleurs les atteintes aux personnes et aux biens qui ont pu se produire dans les établissements scolaires, qui aggravent des conditions d'étude déjà très fortement dégradées par la politique gouvernementale. En refusant d'entendre les revendications exprimées par les personnels et les lycéens depuis de nombreuses années, le gouvernement porte aujourd'hui l'entière responsabilité de la situation qui prévaut dans le pays.

L'Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon condamne la répression policière opérée sur des mineur-es et lycéen-es. Ces violences ne sont pas justifiables. Au contraire, l'expression de la colère doit être entendue et des mesures doivent être annoncées pour répondre à leurs aspirations.

En interdisant les rassemblements autour des établissements scolaires ayant suspendus les cours sur site, la préfecture du Rhône prend une décision qui créée un précédent dangereux et s'attaque directement à la liberté de manifester.
L'Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon demande le retrait de cet arrêté et appelle les services de l'Etat à recevoir les organisations de jeunesse afin que celles-ci puissent exprimer leurs justes revendications.

L'Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon est prête à accueillir les sollicitations de la jeunesse, et communique en ce sens, tout en respectant l'autonomie et les choix des modes d'action opérés par les lycéens et lycéennes.

Des solidarités doivent être construites entre les travailleurs-euses, lycéen-es, étudiant-es, et l'ensemble de celles et ceux qui ont intérêt au changement de société. A cette fin, les syndicats CGT doivent construire et ancrer les mobilisations sur les lieux de travail pour créer les conditions de l'unité et d'un rapport de force conséquent.

Maud MILLIER
Pour l'UD CGT 69
Secrétaire Générale